



Description de tâches des membres du conseil d'administration

Autorité et responsabilité

Le conseil d'administration est l'autorité légale de Racquetball Canada. À titre de membre du conseil d'administration, les administrateurs agissent en position de confiance de la part de la communauté, et ils sont responsables de gouverner efficacement l'organisation dans son entier.

Exigences

Pour être membre du conseil d'administration, il faut :

1. être engagé(e) envers les affaires de l'organisation;
2. avoir des connaissances et des compétences dans un ou plusieurs domaines, comme les politiques, la finance, les programmes, la dotation en personnel ou la défense de causes;
3. avoir la volonté de soutenir des initiatives visant à défendre le racquetball;
4. assister à au moins 80% des réunions du conseil d'administration;
5. assister aux assemblées générales annuelles (un déplacement sera probablement requis);
6. soutenir des événements spéciaux;
7. soutenir et participer à des activités de collecte de fonds.

Mandat

Postes élus :

- Les administrateurs sont élus par les membres à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, à l'exception de l'année 2019 où les élections auront lieu dans le cadre d'une réunion spéciale des membres le 23 septembre 2019.
- Les administrateurs siègent pendant un mandat de deux (2) ans à un poste spécifique, à l'exception de ceux qui auront été élus pour un mandat d'un (1) an en septembre 2019.
- Les administrateurs peuvent être libérés de leurs obligations à la fin de leur mandat d'administrateur élu, en démissionnant, ou en fonction des règlements administratifs de Racquetball Canada.

Tâches générales

Les administrateurs sont pleinement informés des questions relatives à l'organisation, et ils participent aux délibérations et aux décisions du conseil d'administration en matière de politiques, de finances, de dotation en personnel ou de défense de causes.

Les administrateurs doivent :

1. approuver, quand cela convient, les politiques et autres recommandations émanant du conseil d'administration, de ses comités permanents et de ses employés cadres;
2. surveiller toutes les politiques du conseil d'administration;



3. réviser les règlements administratifs et les politiques, réviser la structure du conseil d'administration, et préparer les amendements nécessaires aux règlements administratifs pour les soumettre à l'examen et à l'approbation des membres;
4. participer au développement du plan d'exploitation et à l'examen annuel de Racquetball Canada;
5. approuver le budget de Racquetball Canada;
6. approuver l'embauche du directeur administratif ou de la directrice administrative, et sa cessation d'emploi, et notamment son contrat d'emploi, en se basant sur la recommandation du groupe d'élus;
7. soutenir et participer à l'évaluation du rendement du directeur administratif ou de la directrice administrative;
8. aider au développement et au maintien de relations positives au sein du conseil d'administration, des comités, des membres du personnel, et de la communauté, afin de faire mieux progresser l'avancement de la mission de Racquetball Canada.

Évaluation

Le rendement des administrateurs du conseil d'administration est évalué tous les ans en fonction des tâches et des exigences qu'on leur a attribuées.